



Rapport Sommaire

Concernant le présent incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance du 17 décembre 2014 sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT), état le 1^{er} février 2015 (RS 742.161). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Type d'aéronef	Piper PA-18 Super Cub	HB-PRS	
Exploitant	AéroFormation B.Hanhart SA, 1018 Lausanne		
Propriétaire	AéroFormation B.Hanhart SA, 1018 Lausanne		
Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1978		
Licence	Licence de pilote privé d'avions (<i>Private Pilot Aeroplane – PPL(A)</i>) selon l'agence européenne de la sécurité aérienne (<i>European Aviation Safety Agency – EASA</i>) établie par l'Office de l'aviation civile (OFAC)		
Heures de vol	total 302:43 h	au cours des 90 derniers jours 5:48 h	
	sur le type en cause 7:56 h	au cours des 90 derniers jours 5:19 h	
Lieu	Aérodrome d'Ecuvillens (LSGE)		
Cordonnées	---	Altitude ---	
Date et heure	1er décembre 2018, 15 h 20 min (LT = UTC + 1 h)		
Type d'exploitation	Ecolage		
Règles de vol	Règles de vol à vue (<i>Visual Flight Rules –VFR</i>)		
Lieu de départ	Aérodrome d'Ecuvillens (LSGE)		
Destination	Aérodrome d'Ecuvillens (LSGE)		
Phase de vol	Atterrissage		
Nature de l'incident grave	Perte de contrôle		
Personnes blessées	Membres d'équipage	Passagers	Autres personnes
Légèrement blessé	---	---	---
Pas blessés	1	0	sans objet
Dommages à l'aéronef	légèrement endommagé		
Autres dommages	Aucun		

Déroulement de l'incident grave

Lors d'un vol d'entraînement effectué dans le cadre d'un cours de différence à la variante « roue de queue » (*tail wheel* – TW), le pilote et l'instructeur décollent de l'aérodrome de Lausanne-La Blécherette (LSGL) à destination d'Ecuvillens.

Après une pause, ils effectuent trois circuits d'entraînement en piste 27, à l'issue desquels l'instructeur descend de l'avion.

Le pilote à l'entraînement décolle seul pour 2 circuits. Lors du second atterrissage solo, le pilote perd le contrôle de l'avion au sol, en fin de roulage à faible vitesse.

L'avion pivote sur sa gauche, effectue un virage de 180° avant de s'immobiliser dans la bande herbeuse qui sépare la piste de la voie de roulage.

L'extrémité de l'aile droite entre en contact avec le bitume de la piste au début du demi-tour.

Berne, 6 mars 2019

Service suisse d'enquête de sécurité